

L'ÉVOLUTION DU REGARD SUR UN MONUMENT HISTORIQUE.

*Le cas de la Vieille Major à Marseille**

Cette communication est le fruit de réflexions suscitées par les missions sur l'édifice de l'ancienne cathédrale de Marseille que nous avons menées à deux reprises, pour la Conservation régionale des monuments historiques de la Direction régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec recherche documentaire, bibliographique et archivistique¹.

De l'extérieur, ce qui reste de l'ancienne cathédrale de Marseille n'offre rien d'exceptionnel au regard, mais l'intérieur réserve au visiteur une agréable surprise: une très belle architecture romane provençale et quelques remarquables œuvres d'art. Dès lors, celui-ci s'interroge sur ce qui a pu conduire à la mutilation d'un tel édifice et son étonnement grandit lorsqu'il apprend que le sort de celui-ci se joua à l'époque où émergeait la notion de patrimoine et où l'État, se préoccupant de la conservation et de la protection des monuments dits « historiques », mettait en place un service spécifique.

Comment l'affaire se noua-t-elle et comment la Vieille Major devint-elle la victime indirecte des ambitions pastorales d'Eugène de Mazenod ? En 1837, lorsque celui-ci accède au siège épiscopal, se manifeste, depuis quelques années déjà, un renouveau de l'Église marseillaise. Aussi, considère-t-il que ce vieil édifice, très délabré, excentré, est devenu trop exigü pour une population en net accroissement et il souhaite le remplacement de cette cathédrale jugée « indigne de Marseille ». La municipalité soutient son projet même si, dans un premier temps, elle n'envisage pas de participer à la dépense.

* Reproductions aimablement autorisées par la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine.

1. La seconde mission, effectuée en 2012-2013, a consisté à reprendre cette documentation, la compléter, la numériser et la mettre en fiches pour constituer une base de données. Celle-ci a été réalisée par la société GRAHAL à Paris. Destinée en priorité au service en charge des travaux sur le monument, elle pourra être consultée par les chercheurs sur demande auprès du Conservateur régional des monuments historiques.



Fig. 1 – L'église de la Major, partie subsistante de l'ancienne cathédrale de Marseille, au second plan la cathédrale Sainte-Marie Majeure, mai 2014 (cliché F. Valette).

C'est à partir du choix de l'emplacement de la future construction que le problème va naître. Au départ, la nouvelle cathédrale est projetée dans un lieu central. De tous les emplacements en compétition², c'est le Cours du Chapitre, ayant la faveur du clergé, qui est finalement choisi par Léon Vaudoyer, chargé du projet depuis 1845. Cependant, le coût de l'opération s'avère excessif en raison du prix élevé des maisons à exproprier et du transfert de l'Évêché et du Séminaire.

Le ministère des Cultes revient donc sur son choix et demande à Léon Vaudoyer, en 1850, d'examiner la possibilité d'implanter la nouvelle cathédrale sur le site de l'ancienne, ce qui engendrerait une dépense moins onéreuse. Si, dix ans auparavant, on soulignait l'isolement du lieu, son accès incommode..., il est « devenu aujourd'hui très convenable » pour y construire une nouvelle cathédrale, « non seulement à cause des agrandissements et du nouveau port auxiliaire en voie d'exécution, mais aussi à cause de la belle avenue et des travaux d'embellissement exécutés depuis peu par la Ville pour les abords de la cathédrale »³. Des autres inconvénients : exposition au mistral, air salin qui attaque les pierres, situation dans un quartier destiné au trafic maritime et aux industries..., il n'est plus question ! Mais surtout, on admet, sans hésiter, la démolition de la Vieille Major qu'impose le projet.

2. On ne peut développer ici le contexte politique, économique et urbanistique dans lequel s'inscrit le projet. Voir sur ce sujet : Barry BERGDOLL, « L'architecture religieuse au XIX^e siècle », dans *Marseille au XIX^e siècle*, Marseille, 1991.

3. AN, F19/7737 : Vincent Barral, architecte de la Ville, Rapport sur la Major, 1849.



Fig. 2 – « Vue extérieure de l'ancienne cathédrale de Marseille, dessinée d'après nature par J. Jarry en 1848 », illustration de l'ouvrage de Casimir BOUSQUET, *La Major, cathédrale de Marseille*, hors-texte, 1857 (cliché repro. F. Valette)

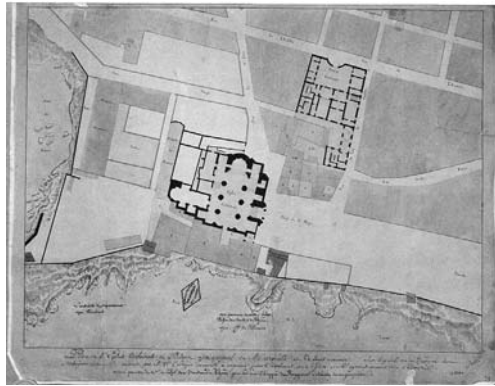


Fig. 3 – « Plan de l'Eglise cathédrale, du Palais épiscopal de Marseille et de leurs environs » vers 1827, par M.-R. Penchaud, architecte du département. Au nord de la Major, sont représentés : la chapelle des Pénitents blancs et le Séminaire récemment achevé en 1825 – Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Paris, Planothèque, carton vert F2, n° 68560 (cliché repro. F. Valette - Ministère de la Culture (France), 1994).

Victime des nécessités financières, le vieux monument l'est tout autant de l'avis des hommes de l'art auxquels le Préfet se réfère pour permettre au ministre des Cultes de prendre une décision éclairée. D'après le rapport des architectes Pascal Coste et Vincent Barral, l'édifice « complètement négligé pendant de longues années, livré aux atteintes de l'humidité... ne présente plus aujourd'hui que l'aspect d'une véritable ruine... ne mérite, en aucune manière, d'être conservé comme monument historique, ni par les souvenirs qui s'y rattachent, ni par son caractère artistique »⁴. Le Préfet, soit qu'il veuille se faire le porte-parole de la municipalité et du clergé qui a hâte de voir débiter les travaux, soit qu'il exprime l'opinion générale, ajoute : « ... la notoriété publique, le sentiment de la population entière suffirait pour établir le

4. AN, F19/7739 : Rapport au Préfet du 1^{er} février 1851.

peu d'intérêt qui s'attache à la conservation de cet édifice. Non seulement on le verra tomber sans regret, mais sa démolition est dès aujourd'hui considérée comme indispensable, quelle que soit d'ailleurs la détermination à prendre relativement à l'emplacement d'une nouvelle cathédrale»⁵.

Il est vrai que l'opinion de la population marseillaise, qui avait à souffrir de l'incommodité de l'édifice et à qui, par ailleurs, on avait inculqué l'idée que Marseille ne possédait pas de monument en rapport à sa grandeur et à son importance, a certainement joué en défaveur de la conservation de la Vieille Major.

Certes, l'état du monument est désastreux, mais on sent percer un certain parti-pris dans le jugement qui est porté sur lui. Rappelons que Pascal Coste, assisté de Vincent Barral, son élève, est l'architecte des évêques Fortuné et Eugène de Mazenod depuis la Monarchie de Juillet; et Léon Vaudoyer lui-même, pourtant engagé dans le mouvement naissant de conservation du patrimoine architectural national, ne défend pas le point de vue de la conservation de l'édifice et se soumet aux vœux du clergé et du ministre des Cultes: «En effet, la Cathédrale actuelle, dont j'avais combattu la démolition, n'a véritablement qu'une valeur morale d'ancienneté, à laquelle je supposais que le clergé attachait un certain intérêt; mais, dès le moment que Monseigneur ne voit aucun inconvénient à sa destruction, je me range facilement à son avis et je conçois même, à certains égards, qu'il ne soit pas indifférent de maintenir l'Église diocésaine, sur le lieu même où elle a été établie primitivement, et sur l'emplacement d'un temple chrétien de fondation ancienne. Pour mon compte, je verrai donc disparaître l'Église de la Major, sans regret; sa valeur sous le rapport de l'art étant bien minime, et les adjonctions, les restaurations et détériorations qu'elle a subies, l'ayant d'ailleurs entièrement défigurée»⁶.

Il est très net que, d'une part il ne veut mécontenter ni le clergé qui lui a fait l'honneur d'une commande aussi importante et prestigieuse, ni le ministre des Cultes, qui depuis le coup d'État de décembre 1851, se trouve être Hippolyte Fortoul⁷, son ami, et que d'autre part ce site, devenu à ce jour plus étendu, offre une plus grande superficie que celui du Cours du Chapitre, permettant ainsi de donner à la cathédrale des dimensions plus vastes. Le Conseil municipal, quant à lui, ne conteste pas cette décision qui lui paraît raisonnable puisque, financièrement, elle est la moins coûteuse et que, de

5. AN, F19/7739 : Lettre du Préfet au ministre de l'Instruction publique et des Cultes du 8 mars 1851.

6. AN, F19/7741 : Rapport au ministre de l'Instruction publique et des Cultes, de Léon Vaudoyer, du 15 janvier 1852.

7. Hippolyte Fortoul (1811-1856), ministre de l'Instruction publique et des Cultes et sénateur à partir de 1853, eut un rôle de premier plan dans la stratégie politique mise au point par les conseillers de Louis-Napoléon, fondée sur l'initiation d'une série de grands travaux là où l'anti-bonapartisme était très fort, pour s'assurer le soutien des autorités locales et du clergé. À Marseille, la Cathédrale et la Bourse étaient l'un de ces enjeux symboliques destinés à rallier une population méfiante, voire hostile. De plus, Fortoul voulait satisfaire Eugène de Mazenod dont il connaissait la famille de longue date.

plus, elle intègre la construction de la nouvelle cathédrale dans une restructuration de tout le quartier : nouveau port, nouveaux docks, voies nouvelles...

Dès lors, quelle pouvait être la position de la Commission des Monuments Historiques devant un front aussi uni ? Le projet est tout à fait désapprouvé : « ...la Commission, tout en appréciant à leur juste valeur les motifs qui ont déterminé l'administration, est d'avis qu'elle ne saurait se dispenser d'exprimer le vif regret que lui cause une décision par suite de laquelle un monument d'une haute antiquité et d'un véritable mérite va être détruit »⁸. Mais le Service des Monuments Historiques est de création récente et il n'est pas encore doté de moyens juridiques suffisants pour lui permettre de faire respecter les circulaires ministérielles. Aussi est-il souvent confronté à ce genre de situation qui le contraint à assister impuissant à des démolitions ou dénaturations de toutes sortes, malgré un avis défavorable voire une interdiction. De plus, les cathédrales relèvent de l'administration du ministère des Cultes, ce qui dans le cas présent l'obligerait à entrer directement en conflit avec le ministre Fortoul.

Cependant, des voix vont s'élever pour la défense du monument, des voix étrangères à la ville dans un premier temps. Arcisse de Caumont, directeur de la Société française pour la conservation des Monuments Historiques, dès les jours qui suivent la réunion de la Commission des Monuments Historiques, adresse une lettre pétition au ministre des Cultes, le 29 janvier 1853, où il attire l'attention à la fois sur la qualité de l'édifice : « un des plus anciens de toute la contrée » qui « malgré cette haute ancienneté... offre toujours un aspect de force et de solidité », et sur sa rareté : « un type très rare de construction, même dans les provinces méridionales de la France, le type oriental », mais aussi sur les traditions religieuses et historiques qui s'y rattachent. Il insiste également sur l'utilité de conserver une église au quartier pendant la réalisation des travaux de construction qui pourront prendre dix à quinze ans⁹.

Il est un point fort important, dans la lente prise de conscience d'un patrimoine national, que Paul Durand, historien d'art du Moyen Âge, avait déjà perçu et souligné dans une intervention auprès de cette même Société, à savoir que l'intérêt pour le patrimoine couvre un secteur encore limité, aussi bien quant au type de monument que quant à son époque dans l'histoire de l'art : « Si je voulais plaider la cause d'un édifice gothique, j'aurais plus de chance de gagner le procès. Le goût de ce genre d'architecture est aujourd'hui très répandu et très en faveur : il reste encore un pas à faire dans l'étude de notre architecture nationale pour apprécier la valeur des monuments romans, assez méconnus en général. La plupart des églises de nos provinces méridionales sont romanes, et moins remarquables... que celles du Nord sous le rapport des dimensions de la construction, ou de la richesse des détails...

8. Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine [désormais MAP], Paris : Procès-verbal de la Commission des Monuments Historiques du 7 janvier 1853.

9. AN, F19/7741 : Lettre au ministre des Cultes du 29 janvier 1853.

Mais cependant ces monuments du Midi offrent à l'étude et à la réflexion le plus grand intérêt, et sous ce rapport la cathédrale de Marseille est loin d'être à dédaigner »¹⁰.

L'impact de ces interventions ne fut pas complètement négligeable. Si le ministre fit savoir, avec beaucoup d'égards, que le projet ne pouvait être modifié, sauf à y renoncer ce qui était impensable, mais que toutes les mesures nécessaires seraient prises pour assurer la conservation des autels, tombeaux et objets d'art contenus dans la cathédrale en vue de les replacer plus tard dans le nouvel édifice, on note cependant un certain changement de ton et d'attitude vis-à-vis du monument de la part de Léon Vaudoyer dans le rapport au ministre qu'il rédige au même moment : « ... de mon côté, je crus devoir faire le relevé exact de la cathédrale actuelle, édifice du XI^e siècle, dont je pense qu'il est utile de conserver des dessins vu l'intérêt qui s'y rattache sous le rapport historique » ; il se préoccupe aussi du sort des œuvres d'art contenues dans la cathédrale et prévoit les dispositions à prendre pour leur conservation¹¹.



Fig. 4 – La Major après démolition des deux travées occidentales et de la chapelle de la Vierge, état intermédiaire entre 1855 et 1895 où une entrée sur la gauche de la façade sud permet d'accéder à l'édifice par l'ouest. Photo François Roustan en 1890, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Paris, Planothèque, carton vert F2 - Marseille « La Major » – Col : ROUSTAN, cote 12475/1903, pl. 27 (cliché repro. F. Valette - Ministère de la Culture (France), 1994).

Y a-t-il eu un impact à plus long terme des avis défavorables à la démolition ? Cela peut difficilement se mesurer, mais dans la pratique Léon Vaudoyer ne se presse pas de tout démolir et, deux ans plus tard, lorsque les travaux commencent, ce sont « seulement » les deux travées occidentales de

10. *Bulletin Monumental*, t. XIX, 1853.

11. AN, F19/7741 : Rapport au ministre de l'Instruction publique et des Cultes du 15 février 1853.

l'édifice avec la chapelle de la Vierge et le grand portail Sud qui sont détruits, minimum nécessaire à l'espace du chantier, le reste de l'édifice étant conservé, provisoirement, comme église paroissiale.

Au fur et à mesure que les travaux d'édification progressaient, le danger de démolition totale se rapprochait et ceci d'autant plus que la municipalité, pour compléter les travaux d'aménagement du quartier, souhaitait ouvrir un boulevard « qui doit passer sur le corps du vieil édifice »¹². De nouveau, des protestations s'élevèrent de plusieurs côtés mais, maintenant, c'était sur place que l'opinion se mobilisait.

Les temps avaient changé, les hommes aussi. La population avait progressé de façon exceptionnelle, avec une forte immigration. Les travaux de modernisation de la ville, entamés sous la Restauration, avaient pris une extension considérable sous le Second Empire et continuaient, suivant une logique haussmannienne, mais les Marseillais, devant les destructions qu'ils engendraient, prenaient conscience que leur passé était en train de leur échapper en même temps que disparaissaient les témoins de leur histoire: « ... Malheureusement, à mesure que des monuments blancs et neufs s'élèvent, il semble que l'on prenne à tâche de faire disparaître les quelques restes de l'art de nos pères, échappés aux ravages des guerres et des révolutions. Tout est prétexte pour en arriver là, tout, mais principalement la rectitude et la symétrie des avenues... »¹³. Dans cette pétition que les Marseillais adressent au Préfet, en mars 1874, ils insistent sur l'intérêt de l'édifice et démontrent qu'il est possible de le sauver de l'alignement. Mais, pour le Préfet, les considérations esthétiques immédiates dominent: « ... il est difficile aujourd'hui de laisser subsister un édifice dont la situation et l'état de délabrement ferait tâche à côté du beau monument dont Marseille va être dotée dans un prochain avenir »¹⁴. Il n'envisage pas une éventuelle restauration.

En 1882, au moment où se décide la démolition de l'église Saint-Martin pour le percement de la rue Colbert, l'opinion publique est en alerte et deux nouvelles interventions auprès du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, celle d'Alfred Darcel, membre du Comité des travaux historiques, et de Léon Palustre, directeur de la Société française d'archéologie, plaident en faveur de la conservation du monument et des œuvres d'art qu'il contient. La Commission des Monuments Historiques consultée, réaffirme la même position mais c'est au ministre des Cultes qu'appartient la décision, aussi le sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts insiste-t-il auprès de lui car, écrit-il, « La conservation de cet édifice, qui d'ailleurs est classé, assurera celle des monuments signalés plus haut qu'il serait très difficile de faire entrer dans un musée et qui ne sauraient trouver une place convenable dans la nouvelle

12. AD BDR, 61 V 1: Pétition à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, mars 1874.

13. AD BDR, 61 V 1: Pétition à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, mars 1874.

14. AD BDR, 61 V 1: Lettre du Préfet au ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts du 29 mai 1875.

cathédrale»¹⁵. En effet, le projet architectural a évolué de telle sorte, au cours des années, que ces éléments anciens ne peuvent plus s'y intégrer.

À partir de 1893, qui voit la consécration de la nouvelle cathédrale, la question des démolitions (ancienne cathédrale, ancienne chapelle des Pénitents et annexes) se pose avec encore plus d'acuité; à l'intérieur du service d'abord, car le projet de Léon Vaudoier prévoyait la construction de nouvelles sacristies et l'alignement du boulevard de la Major (plan de 1862), et, de plus, parce que la Vieille Major est dans un état de ruine tel qu'une décision urgente s'impose.



Fig. 5 – La Major, façades ouest et sud sous étais après démolition du clocher et des bâtiments adjacents au sud de l'édifice en 1895. Photo Alfred Vaudoier, architecte diocésain, mars 1905, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Paris, Photothèque, fond ancien n° 8, « Édifices religieux » (carton rouge), sans cote (cliché repro. F. Valette - Ministère de la Culture (France), 1994).

Henri Révoil, architecte chargé d'achever les travaux de la nouvelle cathédrale¹⁶, préconise de ne garder de l'ancienne Major que l'abside et la coupole, seules parties qu'il juge intéressantes, de les consolider et de les enchâsser dans les façades neuves des nouvelles sacristies.

Le Comité des édifices diocésains consulté rappelle que l'administration des Cultes, en aménageant la Major et ses dépendances en sacristies, avait pour but, outre celui de mettre plus rapidement le clergé en possession de la cathédrale, de « sauver d'une destruction totale un édifice intéressant »¹⁷, et son avis est donc de conserver l'édifice et maintenir son affectation d'autant plus que l'ensemble de ces locaux est beaucoup plus spacieux que ne pourraient l'être les sacristies du projet Vaudoier. Aussi, Henri Révoil est chargé

15. MAP, Paris, Dossier n° 358 : Lettre au ministre de l'Instruction Publique et des Cultes du 16 février 1883.

16. À la suite du décès d'Henry Espérandieu en 1874, lui-même ayant remplacé Léon Vaudoier en 1872.

17. AN, F19/7744 : Lettre d'Émile Vaudremer au Directeur des Cultes du 19 juin 1894.

de procéder aux travaux d'installation définitive des sacristies, ainsi que des restaurations intérieure et extérieure de l'édifice.

Dans un premier temps, il dégage la façade Sud de toutes les adjonctions qui la dénaturaient. La municipalité s'alarme aussitôt devant les travaux confortatifs entrepris par Henri Révoil et elle accroît sa pression pour pouvoir mettre à exécution son plan de voirie. En 1897, tous les autres terrains lui ont été remis pour le dégagement des abords de la cathédrale, sauf celui de la Major. À partir de là, elle va se trouver en opposition sur cette question avec le ministère des Cultes et celui des Beaux-Arts pendant quelques années.

Les arguments financiers qui avaient valu à l'édifice sa condamnation lors du choix du site de la nouvelle cathédrale, jouent cette fois en sa faveur, car l'État n'a pas les moyens, à ce moment, de construire de nouvelles sacristies, la priorité étant à l'achèvement des travaux de la cathédrale dont la dépense est encore importante, et « d'autre part, l'édifice représente un intérêt qui paraît devoir être supérieur à tous bâtiments que l'on construirait à l'effet de remplacer les dépendances de la nouvelle cathédrale; qu'en outre l'urgence de la démolition proposée ne paraît pas absolue »¹⁸. Il est à remarquer dans ce propos la reconnaissance et la mise en avant de l'intérêt de l'édifice. Les points de vue des deux administrations, Beaux-Arts et Cultes, se rejoignent sur la nécessité de conservation de l'édifice. Le Service des Monuments Historiques dispose maintenant d'un moyen juridique (loi de 1887) pour faire respecter ses décisions.

La mairie ne désarme pas et l'arrivée du maire Amable Chanot, en 1902, relance le litige. Pour cet homme entreprenant, dont les préoccupations vont des conflits sociaux qui agitent la ville à la préparation de l'Exposition Coloniale qui se tiendra en 1906, la Vieille Major n'est qu'un obstacle au progrès, c'est-à-dire à l'achèvement d'un projet d'urbanisme prévu de longue date. Il ne voit plus aucun intérêt aux restes de ce vieil édifice auquel, d'après lui, on n'arrivera jamais à donner un aspect présentable et donc, sa démolition s'impose: « un cadavre, on ne l'ensevelit jamais à moitié »¹⁹! Pour cela, il fait voter par le Conseil municipal une demande de déclassement et de désaffectation des vestiges de la Vieille Major. Le ministre des Cultes ne cède pas: « L'état des choses actuel ne saurait être modifié... [car] les raisons exposées dans la dépêche ministérielle du 21 mai 1901, concernant la nécessité de conserver les restes de la Major, n'ont point cessé d'exister... »²⁰.

Le ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, après avoir examiné l'éventualité d'un déclassement, la rejette²¹ et, suivant l'avis d'Alfred

18. MAP, Paris, Dossier Culte n° 18: Avis du Comité des Inspecteurs Généraux des édifices diocésains et paroissiaux du 24 juillet 1897.

19. MAP, Paris, Dossier Culte no 18: Extrait des délibérations du Conseil Municipal du 30 décembre 1902.

20. MAP, Paris, Dossier Culte n° 18: Réponse du ministre des Cultes du 30 juillet 1904.

21. MAP, Paris: Procès-verbal de la Commission des Monuments Historiques du 6 décembre 1901.

Vaudoyer²², décide de la restauration de l'édifice, meilleur moyen de faire cesser les attaques sur son caractère de ruine. Dès lors, Alfred Vaudoyer se consacra à cette tâche avec de plus en plus d'intérêt au fur et à mesure que les différents travaux l'amenaient à découvrir les dispositions primitives de l'édifice, en particulier les anciennes couvertures en dalles de pierre qu'il fit rétablir. Puis fut entreprise sa restauration intérieure.

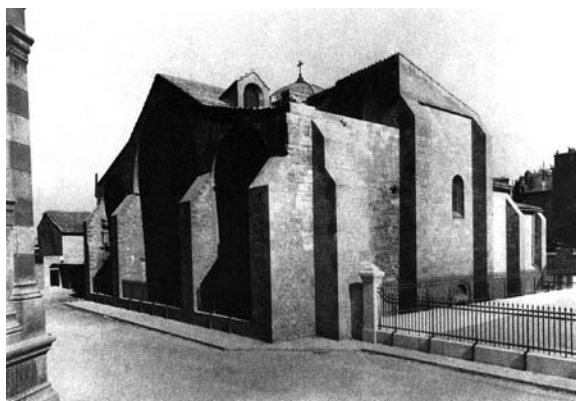


Fig. 06 – La Major, façades ouest et sud après restauration. Photo Alfred Vaudoyer, 1908, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Paris, Photothèque, fond ancien n° 8, « Édifices religieux » (carton rouge), sans cote (cliché repro. F. Valette - Ministère de la Culture (France), 1994).

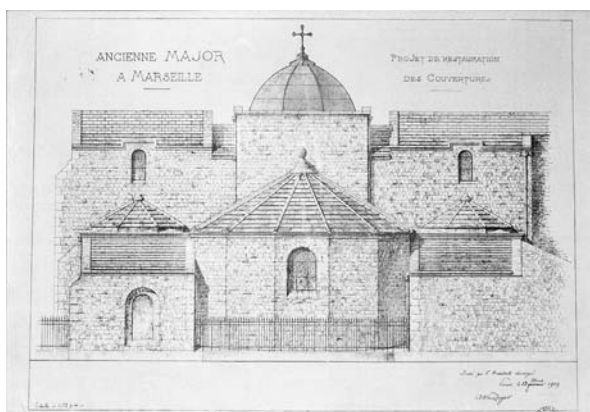


Fig. 07 – « Projet de restauration des couvertures ». « Dessin en élévation, vue du chevet, côté Est ». Alfred Vaudoyer, 13 mars 1909, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Paris, Planothèque, carton vert F2, Marseille « La Major » – cote conservation 0082/013/2017, cote cliché 13570 (cliché repro. F. Valette - Ministère de la Culture (France), 1994).

22. Fils de Léon Vaudoyer et successeur d'Henri Revoil à son décès en 1900.

Les tribulations de l'édifice et les réactions suscitées à son sujet, mises en parallèle avec l'évolution du service des Monuments Historiques, illustrent de façon concrète la lente émergence et évolution dans les mentalités de la notion de patrimoine. La lecture d'un extrait des délibérations du Conseil municipal de 1922, au sujet de la participation de la Ville à des travaux sur la Vieille Major pour la restauration du monument de Saint-Lazare, permet d'en apprécier le résultat: « Considérant l'intérêt local qu'il y a à conserver le peu qui reste des choses de Marseille ancienne, il convient de nous inspirer du souvenir que représente pour les vieilles familles marseillaises, les vestiges d'un vieux monument qui joua un rôle dans la vie religieuse et civile de la cité. L'Administration municipale ne saurait, d'autre part, se désintéresser des soins dont se soucie l'Administration centrale... »²³.

Entre temps avait été votée, le 31 décembre 1913, une nouvelle loi pour la protection et la conservation des monuments historiques qui renforçait les dispositions précédentes et remplaçait la notion d'intérêt national par celle d'intérêt public²⁴.

Francine VALETTE

*
* * *

RÉSUMÉ

L'évolution du regard sur un monument historique apparaît à travers le devenir de l'ancienne cathédrale de Marseille du XIX^e siècle au début du XX^e siècle : condamnée d'abord à la démolition pour construire une nouvelle cathédrale, elle put finalement être en partie conservée. Les réactions suscitées autour du projet de sa démolition et plus tard de sa conservation, mises en parallèle de la création puis de l'évolution du service des monuments historiques et des lois de protection, mettent en évidence la lente émergence et évolution dans les mentalités de la notion de monument historique et plus largement de patrimoine.

ABSTRACT

The evolution of the look on an historic monument appears through the future of the old cathedral of Marseille during the XIXth century and the beginning of the XXth century : sentenced at first to the demolition for a new hugger cathedral to be built, it was able to be finally preserved. The analysis of the aroused reactions about its demolition project then later its preservation, compared to the creation then the evolution of the historic monuments department and laws of protection, highlight the slow emergence and evolution in the mentalities of the notion of historic monument and more widely heritage.

23. Le maire de Marseille était à ce moment-là Siméon Flaissière, fils d'un pasteur protestant et socialiste.

24 La reproduction des clichés qui illustrent cet article a été aimablement autorisée par la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine .

